

Arrêté fixant la composition du jury du concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur par voie externe

ACADÉMIE DE LILLE - SESSION 2024

**LA RECTRICE DE RÉGION ACADÉMIQUE DES HAUTS-DE-FRANCE
LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LILLE
CHANCELIÈRE DES UNIVERSITÉS**

- Vu La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;
- Vu Le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;
- Vu Le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- Vu Le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues ;
- Vu Le décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'État ;
- Vu L'arrêté du 5 octobre 2005, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'Éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale ;
- Vu L'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;
- Vu L'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté du 2 février 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;
- Vu Les propositions du président de jury ;

ARRÊTE

Article 1 : Le jury de concours communs pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure, par la voie externe, est constitué comme suit :

Président

Monsieur Clément BONNAY
Chef de la division de l'organisation scolaire

DSDEN du Nord (59)

Vice-présidente

Madame Carole DUPET
Attachée principale d'administration de l'État

Rectorat de Lille (59)

Membres du jury

Madame Erika CARRÉ
Personnel de direction

Collège Langevin Wallon de Grenay (62)

Madame Catherine FAUCHE
Personnel de direction

Lycée professionnel Sonia Delaunay de Lomme (59)

Monsieur Maxime FLANDIN
Attaché d'administration de l'État

DSDEN du Nord (59)

Monsieur Yannick GRAVEZ
Attaché principal d'administration de l'État

Lycée professionnel Île de France d'Armentières (59)

Madame Céline HERBIN
Attachée d'administration de l'État

Collège Victor Hugo d'Auby (59)

Madame Elvina HOURIEZ
Attachée d'administration de l'État

Rectorat de Lille (59)

Monsieur Thibaut HUCHELOUP
Personnel de direction

Lycée Marguerite Yourcenar de Beuvry (62)

Madame Aurélie HURAUT
Attachée d'administration de l'État

Rectorat de Lille (59)

Monsieur Jean-Pierre LAMART
Personnel de direction

Collège Victor Hugo de Somain (59)

Madame Alice LAPIERE
Attachée d'administration de l'État

Rectorat de Lille (59)

Monsieur Pierre LEGRAND
Attaché principal d'administration de l'État

Collège Claude Debussy de Courrières (62)

Madame Pascale MANEZ
Attachée d'administration de l'État

Rectorat de Lille (59)

Monsieur Hamed MEJDOUB
Attaché d'administration de l'État

Collège Van der Meersch du Touquet (62)

Madame Armelle OKOMBI
Attachée d'administration de l'État

Université de Lille (59)

Madame Rosette UMUGIRANEZA
Attachée d'administration de l'État

Lycée Yves Kernanec de Marcq-en-Bareuil (59)

Monsieur Laurent VASSEUR
Attaché d'administration de l'État hors classe

Lycée Auguste Angellier de Dunkerque (59)

Article 2 : Madame la responsable du service interacadémique des concours administratifs, techniques, sociaux et de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 14 février 2024

Valérie CABUIL

